



REFERENTIEL DE CERTIFICATION PERIODIQUE DU CNP DE Médecine Intensive - Réanimation

INTRODUCTION

➤ LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION PÉRIODIQUE EN BREF.

L'obligation de certification périodique est effective depuis le 1er janvier 2023 et concerne tous les médecins. Elle est inscrite dans la Loi "Ma santé 2022" et a été officialisée par l'ordonnance du 19 juillet 2021. Celle-ci précise que la certification périodique des professionnels de santé est une procédure "indépendante de tout lien d'intérêt permettant, à échéances régulières au cours de la vie professionnelle, de garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, l'actualisation et le niveau des connaissances".

Le cycle de la certification périodique est défini sur une période de 6 ans pour les médecins diplômés après le 1er janvier 2023, pour les médecins déjà diplômés à cette même date, la première période est de 9 ans.

La certification périodique est une évolution des dispositifs antérieurs (formation continue, analyse des pratiques, gestion des risques, développement professionnel continu) et reprend les éléments définis antérieurement dans les parcours des CNP pour le développement professionnel continu. Mais elle ajoute aux 2 axes fondateurs de ces parcours (amélioration des connaissances et des compétences d'une part et analyse des pratiques professionnelles et gestion des risques d'autre part) 2 nouveaux blocs : amélioration de la relation avec les patients et meilleure prise en compte de sa santé personnelle.

➤ LES QUATRE BLOCS, PILIERS DU RÉFÉRENTIEL.

Ainsi, les actions du référentiel sont réparties en 4 blocs :

Bloc 1 : "actualiser leurs connaissances et leurs compétences"

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice (évolution professionnelle notamment : spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...) pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

Bloc 2 : "renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles"

- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualité, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie.
- Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins. Les actions d'amélioration de la qualité des pratiques peuvent aussi concourir à l'élaboration ou l'actualisation de procédures/protocoles.

Bloc 3 : "améliorer la relation avec leurs patients"

- Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les professionnels exerçant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et des activités de formation.
- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.
- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Contribuer au renforcement du dialogue, améliorer la transparence de l'information, développer l'écoute active et la bienveillance.
- Assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits du patient.
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Rendre le patient co-acteur de sa santé (décision médicale partagée).

Bloc 4 : "mieux prendre en compte leur santé personnelle"

- Donner, à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique.
- Conserver les aptitudes professionnelles.

➤ MÉTHODE D'ÉLABORATION

Les actions figurant dans le référentiel de certification du CNP MIR ont été définies par un comité scientifique désigné par le conseil d'administration (annexe 8). Pour ce travail, le CS du CNP MIR a pris en compte le référentiel de formation initiale pour que les spécialistes puissent définir leur parcours de certification au plus près de leur pratique réelle. Le référentiel a ensuite été validé par le bureau du CNP.

Le CNP a élaboré ce référentiel en respectant les règles de qualité scientifique, de validité méthodologique d'indépendance vis-à-vis de toute entreprise à but lucratif intervenant dans le monde de la santé. Conformément au guide méthodologique validé par le Collège de la Haute Autorité de Santé le 13 juillet 2022 et au décret n° 2024-258 du 22 mars 2024 relatif à la certification périodique, les actions inscrites dans le référentiel doivent : soit être conforme à une fiche méthode de la HAS, soit répondre à des critères de labellisation des actions par le CNP suivant les critères d'éligibilité proposés par la FSM. Ces critères sont les suivants :

- validation par un comité scientifique au sein du CNP
- action adaptée à la pratique d'un médecin de la spécialité
- action en adéquation avec une fiche-méthode HAS de référence, lorsqu'elle existe
- identification des objectifs scientifiques et pédagogiques, du contenu et des modalités de réalisation
- qualification et les compétences des concepteurs, formateurs et modérateurs mettant en œuvre les actions
- adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux actions figurant dans le référentiel
- absence de lien financier direct avec les entreprises commercialisant des produits ou services de santé à visée préventive ou thérapeutique pouvant donner lieu à prescription ou conseil auprès du patient
- déclaration publique d'intérêts des membres du comité scientifique, d'organisation et concepteurs, formateurs et modérateurs
- évaluation des actions prenant en compte les appréciations (positives ou négatives) des parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques)

Malgré tous les efforts de recensement des actions susceptibles d'intéresser les spécialistes pour leur parcours de certification, il est possible que certaines actions pertinentes aient échappé. Il est apparu important d'ouvrir une possibilité pour le spécialiste de proposer une action ne figurant pas dans la liste du référentiel. Le comité scientifique pour la certification périodique du CNP de MIR devra évaluer a priori ou a posteriori ces actions "hors liste", à l'aide d'une fiche d'évaluation dédiée (en cours de validation), afin de permettre leur validation. Ces actions "hors liste", une fois validées, pourront ensuite être intégrées dans les actualisations du référentiel.

Un questionnaire d'autoévaluation des besoins de formation sera mis à la disposition des spécialistes par le CNP MIR. Le but est de les inciter à réfléchir sur leurs pratiques et à identifier les besoins de maintien ou de mise à niveau de ses connaissances et compétences dans les quatre domaines du parcours de certification et donc à choisir dans le référentiel les actions les plus pertinentes pour atteindre cet objectif qualitatif.

➤ CRITÈRES DE VALIDATION - TÉLÉSERVICE 'MaCertifProSanté'

Dans chacun des 4 blocs de la certification périodique, les médecins devront avoir validé des actions, définies pour chacune dans les attendus du CNP figurant dans le tableau du référentiel sur la période d'un cycle de certification. LE NOMBRE D'ACTIONS A VALIDER POUR CHAQUE BLOC EST DEFINI PAR LE CNP (AU MINIMUM 2)

Outre les attendus du CNP et critères d'éligibilité pour chaque type d'action, le tableau du référentiel du CNP MIR mentionne également les éléments de preuve qui seront à fournir pour la validation d'une action.

Chaque action a pour le moment la même "valeur" : il n'y a pas d'action "majeure" ou "mineure" ni système de pondération des actions du référentiel de certification. La mise en place d'une pondération des actions fera l'objet de réflexions ultérieures de la Commission Professionnelle des médecins du CNCP.

Les actions validées par chaque spécialiste seront intégrées dans espace personnel du téléservice 'MaCertifProSanté', piloté par l'Agence du numérique en santé. Le flux sera le plus automatisé possible pour éviter toute saisie inutile de données par le médecin et pour faciliter le suivi et l'accompagnement par le CNP.

La validation finale d'un cycle de certification sera assurée par l'Ordre des Médecins : cette validation ouvrira de facto le cycle suivant.

Le suivi du référentiel sera assuré par le comité scientifique de la certification périodique du CNP MIR avec intégration ou suppression d'actions en fonction des évolutions scientifiques ou technologiques de la spécialité, des évolutions pédagogiques ou méthodologiques

L'enjeu sociétal de la certification périodique des professionnels de santé est à l'évidence qualitatif : améliorer la qualité des pratiques professionnelles, la qualité des soins et donc la santé de la population. L'enjeu personnel est une valorisation au fil de l'eau et de façon la plus simple possible de toutes les actions que les médecins réalisent déjà dans divers contextes pour qu'elles s'intègrent simplement dans ce nouveau dispositif.

Le CNP MIR a œuvré pour la mise en place de dispositif en coordination avec la FSM et assurera l'information des spécialistes et la promotion du dispositif pour permettre une montée en charge de la certification dans les toutes prochaines années, en particulier auprès des plus jeunes médecins, les premiers concernés. Le CNP MIR devra aussi assurer l'accompagnement des professionnels qui le souhaitent pour accomplir leur parcours de certification et participer, avec la Commission Professionnelle des médecins du Conseil National de Certification Périodique (CNCP), à une évaluation de l'impact du dispositif de certification sur la qualité des soins.

Bloc 1 : Actualiser les connaissances et les compétences

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
1.1	Congrès international, national, régional de réanimation validée par le Conseil Scientifique (CS) de certification du CNP	Participant auditeur au congrès (durée minimale pour validation de l'action = 4 demi-journées sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : liste actualisée des congrès (annexe 1) Document preuve : attestation de l'organisateur
1.2	Journée thématique de formation en médecine intensive - réanimation par un comité d'organisation comprenant des réanimateurs	Participant auditeur à la journée (durée minimale pour validation de l'action = 3 journées sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : liste actualisée des congrès (annexe 2) Document preuve : attestation de l'organisateur
1.3	Formation diplômante (DU et DIU) ou certifiante dans le domaine de la réanimation ou en rapport avec l'activité de réanimation, organisée par les universités	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	Fiche ressource : Liste actualisée des formations diplômantes de type DU ou DIU (annexe 3) Document preuve : Attestation de réussite au diplôme universitaire
1.4	Formation présentielle ou distancielle, proposée par DPC réa	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	Fiche ressource : liste actualisée des actions (annexe 4) Document preuve : attestation de participation adressée par DPCrea
1.5	Formation sur thématique de réanimation dispensée en 1, 2, 3 ^{ème} cycle ou post-internat en dehors de son service	Orateur/Intervenant dans une formation (durée minimale pour validation de l'action = 6 heures sur un cycle de 6 ans)	Document preuve : programme de formation, attestation de l'université ou de l'organisme formateur
1.6	Encadrement de thèse de médecine/master/mémoire de DES de réanimation	Direction ou co-direction de l'encadrement (durée minimale pour validation de l'action = 1 encadrement sur un cycle de 6 ans)	Document preuve : page de direction du mémoire avec date de soutenance, nom du l'étudiant, titre du mémoire
1.7	Rédaction de publications scientifiques indexées par Pubmed	Etre co-auteur d'au moins une publication sur un cycle de 6 ans	Document preuve : pdf de la publication faisant apparaître la liste de co-auteurs
1.8	Rédaction de reviewing d'articles de journaux indexés par Pubmed ou de PHRC-N ou I	Etre auteur d'au moins 2 reviewing d'article ou d'1 reviewing de PHRCN ou I sur un cycle de 6 ans	Document preuve : attestation par mail de réception du reviewing du journal ou document de dépôt de PHRC
1.9	Mission d'expertise HAS, ANSM, CNP	Etre co-auteur d'au moins 1 mission d'expertise sur un cycle de 6 ans	Document preuve : attestation de l'organisme
1.10	Ouvrages de référence pour l'enseignement de la MIR coordonnés par le CeMIR ou la SRLF	Rédaction ou co-rédaction d'un chapitre	Document preuve : Pour chaque chapitre, attestation du comité de rédaction
1.11	Formation sur thématique de réanimation lors de journée d'enseignement du DESMIR	Participant auditeur (durée minimale pour validation de l'action = 3 journées sur un cycle de 6 ans)	Document preuve : attestation de participation par le coordinateur de l'enseignement

1.12	Formation diplômante (DU et DIU) ou certifiante dans le domaine médical non en lien direct avec la réanimation mais en rapport avec les compétences MIR, organisée par les universités	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	Fiche ressource : Liste des spécialités en rapport avec les compétences MIR (annexe 5) Document preuve : Attestation de réussite au diplôme universitaire Action devra être validée par CNP
1.13	Formation présentielle ou distancielle non en lien direct avec la réanimation mais en rapport avec les compétences MIR, proposée par un organisme DPC de spécialité autre que la réanimation	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type (durée minimale pour validation de l'action = 2 sessions DPC sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : Liste des spécialités en rapport avec les compétences MIR (annexe 5) Document preuve : attestation de participation adressée par l'organisme DPC de spécialité Action devra être validée par CNP
1.14	Journée thématique de formation en médecine non en lien direct avec la réanimation mais en rapport avec les compétences MIR	Participant auditeur à la journée (durée minimale pour validation de l'action = 5 journées sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : Liste des spécialités en rapport avec les compétences MIR (annexe 5) Document preuve : attestation de l'organisateur Action devra être validée par CNP
1.15	Formation par participation à un congrès international, national, régional de médecine non en lien direct avec la réanimation mais en rapport avec les compétences MIR	Participant auditeur aux congrès (durée minimale pour validation de l'action = 6 demi-journées sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : Liste des spécialités en rapport avec les compétences MIR (annexe 5) Document preuve : attestation de l'organisateur Action devra être validée par CNP
1.16	Action "hors liste"		À évaluer/valider par le CNP

Bloc 2 : Renforcer la qualité des pratiques et des soins

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
2.1	Gestion des risques au sein d'un établissement de santé	Participation à une cellule qualité/comité d'un établissement hospitalier (ex : CME, CLUD, CLIN, CLAN, etc...): pendant au moins 2 années	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-05/25_04_2018_fiche_gdr_6pages_vd.pdf https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807103/fr/revue-de-mortalite-et-de-morbidite-rmm Document preuve : Attestation de l'établissement de santé
2.2	Analyse de pratiques et de gestion des risques	Participation à : RMM, RCP CREX, au sein d'un établissement de santé (nombre minimum de réunions pour validation : n=9 sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource RMM : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807103/fr/revue-de-mortalite-et-de-morbidite-rmm Fiche ressource RCP : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2806878/fr/reunion-de-concertation-pluridisciplinaire Fiche ressource RMM et CREX : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-05/25_04_2018_fiche_gdr_6pages_vd.pdf Document preuve : Attestation de l'établissement de santé
2.3	Gestion de crise sanitaire	Participation à une cellule de gestion de crise sanitaire (nombre minimum de réunions pour validation : 66% des réunions)	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-03/fiche_pedagogique_prise_en_charge_situations_sanitaires_exceptionnelles.pdf Document preuve : Attestation de l'établissement de santé
2.4	Bonnes pratiques dans le domaine des soins critiques dans un établissement de santé	Réalisation d'un audit de bonne pratique	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-05/25_04_2018_fiche_gdr_6pages_vd.pdf Document preuve : Attestation de l'établissement de santé
2.5	Indicateurs de qualité et de sécurité des soins	Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-02/suivi_indicateurs_qualite_fiche_technique_2013_01_31.pdf Document preuve : Attestation de l'organisme où ce suivi d'indicateurs a été réalisé
2.6	Recommandations professionnelles nationales pour la pratique clinique (institution, Société savante, agence ou organisme public de santé)	Coordination de la recommandation Participation en tant qu'expert à un groupe de travail (groupe bibliographique, groupe de rédaction, groupe de relecture, RFE)	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_431294/recommandations-pour-la-pratique-clinique-rpc Document preuve : Attestation de l'organisme
2.7	Formation universitaire sur la gestion des risques (DU, DIU)	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type (DU DIU)	Fiche ressource : Liste actualisée des formations diplômantes de type DU ou DIU (annexe 6) Document preuve : Attestation de réussite au diplôme universitaire

2.8	Gestion des événements indésirables associés aux soins dans le domaine des soins critiques	Déclaration d'événements indésirables associés aux soins dans le domaine des soins critiques (nombre minimum de réunions pour validation : 3 fois sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2787338/fr/declarer-les-evenements-indesirables-graves-associes-aux-soins-eigs Document preuve : Attestation par la Direction de la Qualité de Gestion des Risques de l'établissement de santé où la déclaration a été réalisée
2.9	Registre des pratiques médicales (groupe de recherche ou base de données en réanimation qui fait un rapport annuel ou au moins deux publications sur 6ans)	Participation régulière à un registre de pratique selon les 4 étapes définies par la HAS	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807860/fr/registre-des-pratiques-observatoire-base-de-donnees Document preuve : Attestation de participation du coordonnateur du registre
2.10	Amélioration des pratiques	Participation à au moins un comité de fonctionnement de la discipline MIR (ex: SRLF, CREUF, CNP, CeMIR, CNU, Syndicat, ANJMIR, DPC) pendant au moins 2 années	Document preuve : Attestation de participation du coordonnateur du comité
2.11	Action "hors liste"		À évaluer/valider par le CNP

Bloc 3 : Améliorer la relation avec les patients

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
3.1	Relation médecin – patient/proche	Participant en tant qu'orateur ou auditeur à une formation de la SRLF ou du CNP MIR (durée minimale pour validation de l'action = 2 demi-journées sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-10/12iex04_decision_medicale_partagee_mel_vd.pdf Document preuve : Attestation de l'organisme formateur
3.2	Implication dans une association de patients/proches	Interventions lors de journées organisées par une association de patients/famille ; fonctions exercées dans une association ; actions de sensibilisation, ...	Document preuve : Attestation de l'association
3.3	Patients traceurs	Participation à la méthode Patients traceurs	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2615119/fr/la-methode-du-patient-traceur Document preuve : document attestant à la participation à la méthode du patient traceur
3.4	Patients experts	Participation à la méthode Patients experts	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-11/fiche_pedagogique_engagement_patient_certification.pdf Document preuve : document attestant à la participation à la méthode du patient expert
3.5	Suivi des patients	Participation au consultation post-réanimation (nombre minimal pour validation de l'action = 30 consultations sur un cycle de 6 ans)	Document preuve : Attestation du responsable de service
3.6	Comité des Usagers d'un établissement de santé ou comité éthique	Participation au comité pendant au moins 2 ans	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-05/avis_ceu_ameliorer_la_participation_des_usagers_dans_les_cdu-cvs_cd_2022_05_12_mel.pdf Document preuve : attestation délivrée par l'établissement de santé
3.7	Formation diplômante (DU et DIU) ou certifiante dans le domaine l'éthique ou de la relation médecin – patient/proche, organisée par les universités	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	Fiche ressource : liste des DU (annexe 7) Document preuve : Attestation de réussite au diplôme universitaire

3.8	Prise en charge des patients vulnérables	Participation à une/des mission(s) de médecine humanitaire nationale ou internationale, ou à la réserve sanitaire, ou à la réserve du service de santé des armées (durée minimale pour validation de l'action = 4 journées sur un cycle de 6 ans)	Document preuve : Attestation de l'organisme
3.9	Eco-responsabilité	Participation à un comité local ou régional ou national de promotion de l'écoresponsabilité en santé (durée minimale pour validation de l'action = 2 années sur un cycle de 6 ans)	Document preuve : Attestation de participation du coordonnateur du comité
3.10	Action "hors liste"		À évaluer/valider par le CNP

Bloc 4 : Mieux prendre en compte sa santé personnelle

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
4.1	Formation diplômante sur la santé personnelle du médecin	DIU Soigner les soignants	Fiche ressource : http://diu-soignerlessoignants.fr Document preuve : diplôme attestation la validation du DIU
4.2	Activités sportives avec licence	Activité sportive régulière (nombre minimal pour validation de l'action =1 an sur un cycle de 6 ans)	Document preuve : licence sportive
4.3	Participation à une activité sportive sans licence	Evènement ou épreuve sportive (nombre minimal pour validation de l'action =3 évènements/épreuves sur un cycle de 6 ans)	Document preuve : attestation de participation à l'épreuve/l'évènement
4.4	Activités culturelles en tant qu'acteur	Participation à une activité culturelle (musique, théâtre, danse, ...) (nombre minimal pour validation de l'action =3 évènements ou 1 an sur un cycle de 6 ans)	Document preuve : document attestant de cette activité
4.5	Auto-évaluation de son état de santé et son suivi, avec propositions d'outils de suivi ou de prise en charge pour toute action qui permettrait de faire de l'"auto-repérage" ou de l'"auto-dépistage"	Auto-évaluation de son état de santé, au moins une fois pendant la période de certification (nombre minimal pour validation de l'action =3 auto-questionnaires séparés d'au moins 6 mois sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3485914/fr/auto-questionnaires-sante-du-professionnel-2023-10-31 Document preuve : attestation sur l'honneur avec les différentes dates
4.6	Formation sur la gestion des risques professionnels délivrées par la SRLF ou CNP MIR	Participant auditeur ou orateur à l'intégralité d'une action de formation de ce type (nombre minimal pour validation de l'action =1 sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : https://www.inrs.fr/metiers/sante-aide-personne/hopitaux-cliniques.html Document preuve : attestation de l'organisme formateur
4.7	Actions dans le domaine de la prévention en santé	Respect des recommandations vaccinales, prévention et gestion des risques psychosociaux, prise en compte d'actions en santé environnementale ou nutritionnelle	Fiches ressources : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/202303/obligations_et_recommandations_vaccinales_des_professionnels_actualisation_des_reco_et_obligations_pour_les_etudiants_et_pr.pdf https://www.inrs.fr/metiers/sante-aide-personne/hopitaux-cliniques.html https://www.ars.sante.fr/les-actions-de-prevention-des-ars-en-sante-environnement-0 Document preuve : attestation sur l'honneur

4.8	Consultation de la Médecine du travail	Consultation de la Médecine du travail au moins 1 fois sur un cycle de 6 ans	Document preuve : attestation du médecin du travail
4.9	Suivi par un médecin traitant autre que soi-même	Consultation de son médecin traitant au moins 3 fois sur un cycle de 6 ans	Document preuve : attestation du médecin traitant
4.10	Action "hors liste"		À évaluer/valider par le CNP

ANNEXES

Liste des abréviations et acronymes

ANJMIR : Association Nationale des Jeunes Médecins Intensivistes Réanimateurs
ANDPC : Agence Nationale du Développement Professionnel Continu
CeMIR : Collège des Enseignants de Médecine Intensive-Réanimation
CLAN : Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition
CLIN: Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales
CLUD: Comité de Lutte contre la Douleur
CME: Commission Médicale d'Etablissement
CNCP : Conseil National de Certification Périodique
CNP : Conseil National Professionnel
CNU : Conseil National Universitaire
CREX : Comité de Retour d'Expérience
CS : Conseil Scientifique
DES : Diplôme d'Etude Spécialisée
DIU : Diplôme Inter Universitaire
DPC : Développement Professionnel Continu
DU : Diplôme Universitaire
FMC : Formation Médicale Continue
FSM : Fédération des Spécialités Médicales
HAS : Haute Autorité de Santé
HCSP : Haut Conseil de la Santé Publique
MIR : Médecine Intensive-Réanimation
ODPC : Organisme de Développement Professionnel Continu
OP : Orientations Prioritaires
RCP : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
RMM : Revue de mortalité et de morbidité
SRLF : Société de Réanimation de Langue Française

ANNEXE 1

Liste actualisée des congrès **validés par le CNP*** :

Congrès de Réanimation (SRLF)

Congrès du Collège de Réanimation des Hopitaux Extra-Universitaires (CREUF)

Congrès Européen de Réanimation (ESICM)

Congrès de Réanimation ISICEM (Bruxelles)

Actualités en Réanimation (AER, Lyon)

Congrès de la Société Française d'Anesthésie-Réanimation

* Il y aura possibilité a priori ou a posteriori pour le professionnel de proposer une action ne figurant pas dans cette liste du référentiel. C'est le comité scientifique de la certification périodique du CNP-MIR qui aura la charge de cette éventuelle validation

ANNEXE 2

Liste actualisée des journées thématique de formation en réanimation **validés par le CNP*** :

JAVA (Mondor)

JAMIR (Nantes)

JRUR (Marseille)

Entretiens Lillois MIR (Lilles)

* Il y aura possibilité a priori ou a posteriori pour le professionnel de proposer une action ne figurant pas dans cette liste du référentiel. C'est le comité scientifique de la certification périodique du CNP-MIR qui aura la charge de cette éventuelle validation

ANNEXE 3

Liste actualisée des formations diplômantes de type [DU ou DIU](#) spécifiques de réanimation :

- Assistance respiratoire (Lyon/Grenoble/Rennes)
- Famiréa (Paris Cité)
- Sevrage de la ventilation mécanique et réhabilitation post-réanimation (Paris, Sorbonne)
- Spécificités des maladies respiratoires en soins critiques polyvalents et respiratoires (Paris, Sorbonne)
- Insuffisance circulatoire aigue (Paris, Saclay)
- ReaMID (Paris, Sorbonne)
- ECMO de l'enfant (Paris, Trousseau)
- Ventilation artificielle (Angers, Créteil)
- Réanimation hépatique (Villejuif)
- DURPI : pathologie infectieuse (Paris, Bichat)
- DUMI (Lyon)

Liste actualisée des formations diplômantes de type [DU ou DIU](#) utiles aux réanimateurs :

- Neuroréa (visio)
- USIC (Toulouse, Montpellier)
- Arrêt cardiaque (Nantes)
- Anesthésie réanimation du patient âgé (Paris sorbonne, Bordeaux)
- Insuffisance cardiaque (visio)
- Réa néphrologique (Tenon)
- Recherche clinique (Limoges, Tours, Rouen)
- Echographie (Bordeaux)
- MAT (St Antoine)
- TUSAR (Paris, autres)
- VNI (Lyon, Montpellier)

- Toxicologie (Paris)
- Sécurité du patient (Paris, Saclay)
- Ethique (Paris, Caen, Rouen, autres)

ANNEXE 4

Liste actualisée des actions de formation à caractère scientifique ou professionnel, présente ou distancielle, proposée par un autre ODPC, s'inscrivant dans le cadre des OP destinées aux MIR, dès lors que cet autre organisme est certifié Qualiopi, et que la formation est validée par l'ANDPC

Orientations prioritaires du DPC validées par l'ANDPC (Arrêté du 7 septembre 2022 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu pour les années 2023 à 2026)

* Orientation n°101 : Prise en charge du sepsis

* Orientation n°225 : Critères et modalités d'admission et de sortie en soins critiques

* Orientation n°226 : Suppléances d'organes (cœur, poumons, reins)

* Orientation n°9 : P réparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites

ANNEXE 5

Les spécialités en rapport avec les compétences MIR sont :

Cardiologie
Pneumologie
Anesthésie-Réanimation
Néphrologie
Infectiologie
Médecine interne
Hépto-gastro-entérologie
Neurologie
Hématologie
Oncologie
Nutrition
Endocrinologie
Soins palliatifs
Médecine d'urgence

ANNEXE 6

Formations universitaires (DU, DIU) sur la gestion des risques :

Université Jean Monnet

https://www.univ-st-etienne.fr/fr/formation/d-i-u-sante-DIUS/d-i-u-sante-DIUS/gestion-des-risques-9_08_24_0051_FR.html#:~:text=Ce%20DIU%20«%20Gestion%20des%20risques,de%20santé%20et%20des%20disciplines.

Université de Grenoble

<https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/fr/catalogue-2021/du-diplome-d-universite-DU/diplome-inter-universitaire-gestion-des-risques-en-sante-IOMP5HSV.html>

Université Claude Bernard Lyon 1

<https://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/parcours-1208/gestion-des-risques-associes-aux-soins-en-sante.html>

Université de Montpellier

<https://du-diu-facmedecine.umontpellier.fr/diplome-gestion-des-risques-au-bloc-operatoire-289>

Université Paris Cité

https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STs/du-analyse-et-gestion-des-risques-en-sante-FU48_81.html

Université Paris-Saclay

<https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/formations/formation-continue/les-diplomes-d-universite-du-et-diu/diu-securite-des-patients-en-etablissement-de-sante-et-risques-associes-aux-soins>

Université Angers

https://formations.univ-angers.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-DUC/sciences-technologies-sante-STs/du-gestion-des-risques-dans-la-prise-en-charge-des-patients-en-etablissement-de-sante-MDU3_1.html

Université Sorbonne

<https://fc.sorbonne-universite.fr/pdf/fiche/?ID=6937>

ANNEXE 7

Liste des formations universitaires (DU, DIU) dans le domaine l'éthique ou de la relation médecin – patient/proche, organisée par les universités :

- DU éthique (Paris, Caen, Rouen, autres)
- DU Famirea (Paris)

ANNEXE 8

Membres du comité scientifique :

Nicolas Terzi, Alexandre Lautrette, Jean Reignier, Khaldoun Kuteifan, Vincent Peigne, Mathieu Jozwiak, Marie-Claude Jars-Guincestre,